

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI QUERCY & PROGRAMME LEADER (2007-2013)

Cadre réservé à l'administration

C.T.C.P. : 6^{ème} programmation 2011/1

Mesure N : 3.2 – Soutien au développement des formes de tourisme durable

Programme LEADER Dispositif 313 (FA3) :

Service référent : DDT 82

Opération n°: 35

Osiris n°: 41311G08600012

Date de dépôt de dossier : 19/05/2011

Date ARDC : 12/09/2011

INTITULE : Aménagement intérieur de l'Office de Tourisme de Caussade

MAITRE D'OUVRAGE – BENEFICIAIRE : Commune de Caussade

OBJECTIFS :

- Optimiser l'accueil de la clientèle de l'OT en particulier des personnes handicapées
- Augmenter la fréquentation des touristes et des résidents à l'OT
- Valoriser les spécificités du territoire

CONTENU DU PROJET :

La Commune de Caussade a délocalisé en 2009 l'Office de tourisme au 46 Bd Didier Rey et a embauché une personne supplémentaire pour renforcer la qualité de l'accueil.

Dans la continuité de cette volonté de développement touristique, la Commune souhaite aménager le local actuel afin de valoriser les spécificités du territoire (le safran ; la truffe ; le chapeau ;...) et d'améliorer l'ergonomie générale du local.

Le bâtiment de l'OT est situé dans un ancien hôtel particulier du 17^{ème} siècle, dont une partie est classée. Un agréable jardin à la française récemment réhabilité dans le respect des réalisations du 18^{ème} siècle, donne accès à l'Office.

L'étude du projet global de l'aménagement intérieur de l'OT a été confiée à une agence spécialisée.

Les aménagements intérieurs (mobilier, agencements et visuels) seront modulables dans le temps, permettant une adaptation aux évolutions de la demande des clientèles de même qu'aux évolutions structurelles possibles en lien avec l'étude en cours à l'échelle du pays Midi-Quercy.

Liens avec le développement durable :

Prise en compte des personnes à mobilité réduite :

L'aménagement intérieur est conçu dans l'objectif d'obtenir le label tourisme et handicap pour les 4 déficiences. Un plan d'aménagement a été spécifiquement réalisé à ce propos par l'agence prenant en compte les recommandations de la mission Tourisme et Handicap de l'ADT 82.

Gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets :

Le marché concernant la décoration intérieure essentiellement ne demande pas à traiter les questions liées aux économies d'eau.

Concernant les économies d'énergie, seul l'éclairage les prendra en compte dans la mesure où le projet ne concerne que l'aménagement intérieur (pas de travaux d'isolation ni de modification du système de chauffage envisagé).

Choix des matériaux :

Concernant Les matériaux, la peinture à l'eau sera privilégiée et leur provenance sera de préférence d'origine nationale pour réduire l'impact écologique lié aux déplacements.

Aussi, le mobilier prendra en compte les nouvelles normes en matière d'environnement.

Concernant la Gestion des déchets, des bacs de tri des déchets seront installés derrière le comptoir et dans les toilettes.

Aussi, le mobilier de même que les visuels seront modulables afin de permettre toute adaptation à d'éventuelles modifications (Mobilier en arc de cercle modulable au niveau de la banque d'accueil).

Confort des visiteurs en situation de recherche d'information

Prise en compte des normes relatives au label « Tourisme et handicap » et mise en place d'un éclairage confortable : Eclairage d'ambiance doux pour la circulation du public et Eclairage ponctuel au niveau des présentoirs, de la signalétique, du comptoir, des vitrines d'exposition.

La bibliothèque actuelle fera l'objet d'une salle « cosy » avec 2 fauteuils et une table basse qui pourra donc être adaptée aux enfants (jouets...pour occuper les enfants durant les demandes d'informations et des parents Etc. ...)

Confort visuel des employés en situation de travail

Couleurs ambiantes (murs, visuels, mobilier) : En demi-tons.

Eclairage ponctuel (comptoir, présentoirs) : Eclairage doux.

Valorisation des éléments qualitatifs du bâtiment

Les moulures :

Réfection des boiseries, peintures avec un rechapé pour les moulures.

L'historique du bâtiment :

Installation à l'extérieur du bâtiment (jardin) d'un cartouche pour mettre en valeur l'histoire et la qualité du bâtiment classé.

Utilisation des NTIC :

Un écran numérique faisant défiler tour à tour l'histoire de la chapellerie, des informations sur la gastronomie etc....sera apposé sur le comptoir d'accueil, voir également dans la salle d'exposition.

PARTENAIRES :

Mission Tourisme et Handicap de l'agence de développement touristique 82

Architecte des Bâtiments de France

CAUE pour l'élaboration d'un diagnostic préalablement à la mission de l'agence.

ANNEE DE REALISATION : 2011/2012

COUT PREVISIONNEL (H.T):

Nature de dépenses	Montant présenté par le demandeur en €		Montant prévisionnel éligible au FEADER en €	
	<input type="checkbox"/> TTC	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC	<input type="checkbox"/> HT
Frais d'étude				5 900,00
Agencement de l'Office				27 835,00
Total des dépenses en €		-		33 735,00

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

COUT TOTAL	Leader	CG	CR	Etat	Autofinancement	
					Qui appelle du LEADER	N'appelle pas du LEADER
33 735.00€	10 120.50 €	0 €	0€	€	16 867.50 €	6 747 €
HT	30 %	0 %	0 %	%	50 %	20 %

Cadre réservé à l'administration

ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER A LA CONVENTION TERRITORIALE Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la convention territoriale et ses impacts, à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier technique » :

Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables
3.2-Soutien au développement des formes de tourisme durable

Ce projet rentre dans la mesure 3.2 dont l'objectif est de soutenir les projets de modernisation, de professionnalisation des offices de tourisme : mise en réseau de l'information, projet d'équipement, accessibilité, développement de vitrines de tourisme durable.

-

**Partie à compléter uniquement lors de la présentation de l'opération en
Comité de programmation Leader (le cas échéant) :**

ELÉMENT JUSTIFIANT LA PRÉSENTATION DU DOSSIER AU PROGRAMME LEADER

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la Convention Leader, sa plus-value sociale et environnementale à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier de demande Leader » :

Fiche action n°3 : Soutenir des nouvelles activités économiques responsables pour une économie de proximité solidaire et équitable, axe 2 de notre priorité ciblée.

Ce projet rentre partiellement dans notre plan de développement Leader Midi-Quercy dont la priorité ciblée retenue est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » et plus précisément dans la fiche dispositif 313 qui prévoit de permettre le développement des grandes lignes de produits éco-touristiques dans la dimension réceptive comme les offices de tourisme.